

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES
ET SERVICES**

LOCATION D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

Procédure de consultation prenant la forme d'une procédure adaptée
en application de l'article 28 du Code des marchés publics

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :

Vendredi 26 juin à 17:00 heures

ARTICLE 1 – OBJET

La présente consultation porte sur la location, l'entretien et la maintenance d'une machine à affranchir intelligente pour les services administratifs de la Ville de Falaise.

ARTICLE 2 . NOMENCLATURE TECHNIQUE DE LA PRESTATION

2.1 – Caractéristiques des prestations –

Type 1 : une machine présentant les caractéristiques suivantes :

- Une balance d'une décharge d'au d'au moins 2 kg raccordée à la machine à affranchir, un alimentateur adapté à tous les formats d'enveloppes, une imprimante d'étiquettes ainsi qu'un convoyeur des plis affranchis pour une consommation moyenne d'environ 100 plis/jour avec des pics occasionnels de 500 plis/jour et une capacité d'insertion au moins 9 mm ;
- Location et maintenance du logiciel de gestion de compte (3 comptes minimum) avec formation à l'utilisation ;
- Tous les tarifs postaux France, DOM/TOM et international en mémoire ;
- Mises à jour gratuites des tarifs postaux pendant toute la période du marché ;
- Empreinte postale flammes demandées par la Poste ;
- Télé relevage mensuel ;
- Interventions d'entretien et de maintenance ;
- Fournitures de consommables (cartouches, étiquettes,...) ;
- Machine capable d'affranchir au moins 30 000 plis par an ;
- Machine d'une vitesse minimale de 2400 plis par heure.

2-2 - Maintenance préventive et inspections des équipements

Les interventions devront s'effectuer aux heures d'ouverture de la mairie de Falaise, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sous la responsabilité de la Direction générale qui devra être informée de cette visite.

Pour assurer une disponibilité maximale du service, le titulaire assurera une maintenance préventive dont la fréquence sera définie en fonction des consommations de chaque équipement.

Cette visite préventive sera l'occasion de :

- vérifier le bon fonctionnement des équipements
- assurer le nettoyage général (mécanisme d'entraînement du papier, etc.)

Pour permettre à la Ville de Falaise et aux différents techniciens mandatés par le titulaire d'assurer le suivi de ces interventions, le titulaire transmettra à chaque visite, un rapport détaillé mentionnant :

- l'heure de passage sur l'équipement
- les informations de remise en état
- les défauts constatés
- toutes indications permettant de prévenir de toute indisponibilité.

Un carnet d'entretien mentionnant les interventions sera mis en place auprès de la machine.

Lors de ces visites, le titulaire réalisera les mises à jour nécessaires.

2-3 - Maintenance curative

La maintenance curative est réalisée sur site par le titulaire lors de pannes nécessitant son intervention sur les matériels.

L'intervention pourra être déclenchée par un appel téléphonique ou mail. Le titulaire transmettra alors un numéro d'enregistrement de l'appel ou enverra une confirmation de la prise en charge.

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions pour que l'intervention, en particulier le remplacement de pièces, soit assurée dans les délais contractuels imposés par le marché.

Il est demandé un délai d'intervention sur site de 48 heures ouvrées maximum à compter de l'appel de la Ville de Falaise.

2-4 - Délai de remise en état de fonctionnement

La remise en état de fonctionnement d'un équipement défectueux sera réalisée sous 24 heures ouvrées maximum à compter de l'arrivée du technicien sur site concerné.

Cependant, pour palier à des circonstances exceptionnelles qui conduiraient à une immobilisation du matériel supérieure ou égale à 2 jours ouvrés consécutifs, le titulaire devra mettre en œuvre une solution permettant d'assurer la continuité des travaux rattachés au matériel (fourniture d'un matériel de remplacement équivalent ou supérieur si pas présent sur le site) ou toute autre mesure de son choix.

2-5 - Documentations

Toutes les documentations seront rédigées en langue française. Le titulaire fournira les documentations d'utilisation des matériels et les logiciels avec leurs guides d'utilisation/installation.

Dans un souci de limiter le nombre d'interventions mineures par le service maintenance du titulaire, celui-ci fournira un guide permettant à un agent de la Ville de Falaise d'effectuer un diagnostic et de réaliser une maintenance des niveaux suivants :

- afin de juger de la nécessité de faire intervenir le service maintenance ;
- de réaliser les actions de remises en état sans le support ou l'intervention du titulaire.

Chaque équipement installé portera une signalétique propre à faciliter la maintenance et les démarches d'intervention. Chaque équipement disposera d'un carnet d'entretien qui sera systématiquement renseigné par le technicien de maintenance à chaque intervention.